

Copie de la Recommandation de la session du Bureau exécutif du 9 Novembre 2026

Recommandation 15/2026

Organisation de la Rencontre du partenariat de l'apprentissage numérique de Chicago et dispositions complémentaires

Le Bureau exécutif,

Ayant présentes à l'esprit les modifications de l'architecture du programme et du calendrier de la **Rencontre du partenariat de l'innovation numérique**[1] consacrée par les dispositions des paragraphes 3, 4, 5 et 7 de la résolution conjointe 33/2026 de l'Assemblée générale et du Bureau exécutif prise lors de la session du **5 octobre 2026**,

Convaincue de la nécessité d'organiser la Rencontre du partenariat de Chicago autour de la **NELES**[2] afin de renforcer l'intensité numérique des **Institutions académiques**[3] et d'améliorer de façon mesurable les compétences linguistiques de leurs élèves,

Observant que la réorientation stratégique de la mise en œuvre de la NELES adapte les méthodes pédagogiques des **Etablissements scolaires**[4] et les résultats des élèves, tout en répondant aux enjeux des systèmes éducatifs dans la sous-région Afrique centrale,

Observant également que la NELES sera désormais centrée sur les élèves et les enseignants de langues en les plaçant à l'avant-garde de la numérisation de l'enseignement des langues,

Observant aussi que la numérisation de l'enseignement des langues ouvrira la voie à une expérience de plus en plus fluide et personnalisées en transformant radicalement le système d'apprentissage,

Observant enfin que le budget de la NELES s'élève à **USD 35 671 933** sur cinq ans (2026 - 2030) et est réparti sur les axes stratégiques suivants :

a) Axe 1 : Leadership et gouvernance : **USD 1 766 555** ;

b) Axe 2 : Conformité : **USD 1 806 050** ;

c) Axe 3 : Ressources humaines : **USD 1 991 597** ;

d) Axe 4 : Stratégie **USD 2 855 681** ;

e) Axe 5 : Infrastructures : **USD 14 125 496** ;

f) Axe 6 : Interopérabilité : **USD 2 008 235** ;

g) Axe 7 : Services et application : **USD 11 118 319**,

Ayant également présente à l'esprit qu'à la suite de la modification du calendrier initial de la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique, les nouvelles dates retenues pour les activités ne permettent plus à certains participants désignés des Institutions académiques de faire le déplacement de Chicago pour assister physiquement aux travaux à cause de leur agenda académique surchargé,

Ayant enfin présentes à l'esprit les possibilités offertes par les technologies numériques pour organiser la Rencontre du partenariat de Chicago en **mode hybride**[5] pour solutionner de façon globale la situation causée par la modification de son calendrier initial,

1. *Décide expressément*, pour assurer une participation massive et solutionner le problème causé par la modification du calendrier initial, que la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique sera organisée en mode hybride ;

2. *Décide de fait* de modifier une fois encore le calendrier de la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago pour donner le temps matériel nécessaire à l'organisation de la Rencontre du partenariat de Chicago en mode hybride ;

3. *Décide logiquement,* après cette ultime modification, que la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago se tiendra finalement du **8 au 18 décembre 2026** dans les locaux du "**Summit Executive Center** " de Chicago ;

4. *Rappelle* que l'organisation de la Rencontre du partenariat en mode hybride combinera les participants désignés **présents physiquement à Chicago** et les participants désignés **connectés à distance**, permettant à chacun de contribuer pleinement, quel que soit son mode de participation ;

5. *Rappelle également* que les avantages en mode hybride sont :

   a) La flexibilité géographique et horaire qui permet de réunir des participants désignés dispersées sur différents sites ou fuseaux horaires ;

   b) L'inclusivité qui supprime les obstacles systémiques et adapte l'environnement pour donner à chaque participant désigné un accès égal à l'information et aux discussions, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance et la cohésion ;

   c) L'optimisation du temps et des ressources qui réduit les contraintes logistiques liées aux déplacements et facilite l'organisation efficace de la Rencontre de Chicago ;

6. *Rappelle aussi* que les défis du mode hybride sont :

   a) La coordination des échanges qui évite que les **participants désignés physiquement présents à Chicago** monopolisent la parole ou que les interventions se chevauchent ;

   b) L'engagement des **participants désignés connectés à distance** via une plateforme de vidéoconférence pour prévenir le phénomène de "participant fantôme" et maintenir l'attention ;

   c) Les problèmes techniques comme la connexion instable, les micros ou caméras mal positionnés, les limitations des outils numériques ;

   d) La perte de communication non verbale car les interactions à distance peuvent réduire la perception des micro-expressions et du langage corporel ;

7. *Rappelle enfin* que l'organisation de la Rencontre du partenariat de Chicago en mode hybride permettra de combiner la présence physique et la participation connectée à distance, offrant ainsi une flexibilité et une collaboration efficace ;

8. *Réitère,* avec l'organisation en mode hybride, que le fonds de garantie permettra :

   a) De baisser substantiellement les frais de participation de Structures sélectionnées de la sous-région à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago ;

   b) D'assurer la mise à niveau technologique des participants désignés qui seront **connectés à distance** via une plateforme de vidéoconférence ;

   c) D'assurer la prise en charge (commodités de voyage et de séjour) des participants désignés qui seront **physiquement présents à Chicago** ;

9. *Avoue* que les frais de participation doivent substantiellement baisser afin que la participation des Etablissements scolaires sélectionnés de la sous-région à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago réussisse et impacte vraiment leur compétitivité numérique ;

10. *Demande* que la nouvelle ventilation des frais de participation des Structures sélectionnées de la sous-région à la Rencontre soit celle définie dans le tableau ci-dessous :

Structures	Frais de Participation en USD	
	En Ligne	En Personne
Association	500	600

Association des Elèves	500	600
Syndicat des Enseignants	500	600
Etablissement Primaire	500	600
Etablissement Secondaire	500	700

11. *Décide* que la **participation connecté à distance** à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago donnera droit au **participant désigné** à :

a) Un sac à l'effigie de la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique contenant les informations sur les travaux ;

b) Une brochure dressant la liste des participants désignés et les coordonnées de leur Structure d'appartenance ;

c) Les documents du projet et de la Rencontre du partenariat de Chicago ;

d) Une Tablette tactile de 11 pouces (système d'exploitation **Androïde 15** / Ecran IPS HD 4K 1920x1080 / Processeur Snapdragon 845 / RAM 24GB / ROM 256GB / Clavier Bluetooth / Stylo Hypen H3) ;

e) Un Casque de réalité virtuelle (système d'exploitation compatible **Apple iOS 18** ou **Androïde 14** / Plateformes compatibles Mac ou PC / Haut-parleurs intégrés offrant un son 3D immersif / Capteur d'accélération / Ecran LCD, HDR10+) ;

f) Un compte (Identifiant et Mot de Passe) de connexion à la plateforme virtuelle des travaux de la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique ;

12. *Demande formellement* que l'optimisation des ressources - incluant l'allocation et la gestion stratégique de diverses ressources (enseignants des langues, équipements technologiques et matériel numérique) - soit une priorité ou le point critique du plan stratégique des Etablissement scolaires cherchant à améliorer de façon mesurable les compétences linguistiques des élèves et à réduire les coûts ;

13. *Demande également* à la Division des Projets d'aider ces Etablissement scolaires à réaliser un audit complet des ressources numériques, d'établir des objectifs linguistiques clairs et de s'assurer que ces ressources sont accessibles et adaptées pour la transformation de l'enseignement des langues d'un modèle transmissif à un modèle interactif, immersif, personnalisé et mesurable ;

14. *Demande aussi* qu'un suivi régulier des apprentissages grâce au reporting, à travers la réalité virtuelle, mesure les performances linguistiques des élèves en temps réel afin d'identifier les zones d'amélioration et de les ajuster conséquemment ;

15. Demande une fois de plus que la date limite de transmission des dossiers de collaboration à la mise en œuvre de la NELES et de participation à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago soit logiquement prorogée au **14 novembre 2026** ;

16. *Précise clairement* que cette nouvelle prorogation permettra aux Structures sélectionnées de la sous-région de s'adapter à l'organisation en mode hybride de la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago ;

17. *Encourage vivement* le Bureau Régional Afrique de saisir toutes les Structures sélectionnées de la sous-région pour leur notifier les changements apportés dans le mode d'organisation de la Rencontre du partenariat de Chicago ;

18. *Encourage également* la Division des Projets à adapter les formulaires de participation à la Rencontre du partenariat de l'innovation numérique de Chicago au mode de participation ;

Recommandation 15/2026

19. *Demande enfin* au Bureau Régional Afrique et aux Structures de la sous-région Afrique centrale de prendre des mesures nécessaires et utiles, chacun à son niveau, pour que la présente recommandation soit pleinement et rapidement appliquée ;

20. *Décide enfin* que les dispositions des recommandations de la session du Bureau exécutif du 18 septembre 2026, les dispositions de la session ordinaire de l'Assemblée générale du 17 août 2026 et, celle de la session conjointe de l'Assemblée générale et du Bureau exécutif du 5 octobre2026 qui n'ont pas connues de modifications s'appliqueront intégralement.

Session unique
9 novembre 2026

[Adoptée sans vote, à l'issue d'un accord général avant la mise aux voix]

Notes :

Rencontre du partenariat de l'innovation numérique: Rencontre stratégique qui sera organisée dans le cadre du démarrage des Opérations pilotes de la NELES en **décembre 2026** avec un schéma directeur axé sur la collaboration inter-établissement et la numérisation de l'enseignement des langues

NELES : Numérisation de l'Enseignement des Langues Dans les Etablissements Scolaires en Afrique Centrale

Institution académique : Etablissement scolaire de la sous-région sélectionné par la Division des Projets dans le cadre de la mise en œuvre de la NELES

Etablissement scolaire : Institution éducative privée ou publique du premier et/ou du second degré visant la transmission des compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) à un élève. "Entité jouissant d'une autonomie pour l'affectation de ses ressources -juridiquement autonome- mue par un projet d'établissement décliné en stratégies globales d'orientation et plans d'action, dont le but est de transmettre des connaissances"

Mode hybride : Mode d'organisation mixant **participation en personne** (les participants sont réunis sur un même site physique) et **participation en ligne** (les participants sont réunis en ligne sur une plateforme virtuelle). Compromis trouvé suite à la modification du calendrier initial de la Rencontre pour respecter les agendas des participants désignés, assurer la participation massive, offrir ainsi une flexibilité et une collaboration efficace